



**La prochaine réunion du Conseil Municipal
de Rochebaudin aura lieu le :
vendredi 3 mars 2023 à 20h30
dans la salle communale**

Rochebaudin, le 21 février 2023

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2022

2 – Bilan et suites de l'étude patrimoine

L'étude patrimoine est arrivée à son terme. Après des réunions publiques, de multiples réunions de commissions et de groupes de travail, une consultation de tous les habitants, ses conclusions ont été débattues dans une ultime réunion publique le 21 janvier dernier .

L'objectif de cette étude était de faire des propositions permettant une utilisation rationnelle du patrimoine communal, compatible avec les possibilités financières de la commune .

Conclusions de cette étude : aucune volonté de grands développements ou bouleversements, il faut améliorer le cadre de vie quotidien, simplement, et permettre un usage optimum des bâtiments actuels en profitant des meilleures possibilités de financement .

2 grands volets :

- les espaces extérieurs : conserver et améliorer les espaces de stationnement des voitures existant dans le village, déplacer le stationnement de la Place Achard vers l'arrière de la mairie, ouvrir la place Achard sur un espace paysager allant vers la Rimandoule, préserver les ruines au dessus du village, déplacer et camoufler les tuyaux dans le vallon de la Malle;

- les bâtiments communaux : 2 bâtiments vont nécessiter de gros investissements à terme, l'église du village et la mairie, l'église est très peu utilisée et il faut aussi s'occuper de la chapelle de Sénisse . Nous pouvons obtenir d'importantes subventions pour les bâtiments abritant des services publics (mairie, salles communales etc ...) .

Ainsi est apparue l'idée de transformer l'église en salle communale, de transformer la mairie en logements et de construire une nouvelle petite mairie à l'échelle de la commune, nécessitant peu d'entretien . Cette solution permet à la commune de ne plus avoir les charges liées actuellement au bâtiment mairie qui par contre trouve une grande utilité en permettant d'accueillir 3 nouvelles familles . Elle est aussi performante financièrement, car la construction de la nouvelle mairie et la transformation de l'église peuvent bénéficier d'importantes subventions (probablement 80%) et la transformation de l'actuelle mairie en logements s'autofinance .

Les réserves financières de la commune s'élèvent fin 2022 à 148.000 € et le reste à charge pour la commune des travaux du vallon de la Malle, de la nouvelle mairie et de la transformation de l'église se montent à 88.000 €, il resterait donc 60.000 € de réserve, pour l'église de Sénisse, l'espace paysager sous la place Achard, les parkings ... opérations qui peuvent aussi bénéficier d'importantes subventions. La projection du budget communal une fois réalisées ces opérations, en tenant compte des loyers, des nouvelles taxes foncières, des dépenses d'entretien de la voirie etc ... fait ressortir un excédent de fonctionnement de 14.000€, ce qui est très correct au regard de nos besoins .

Il est proposé au Conseil de valider les conclusions de l'étude en :

- approuvant le programme de travaux dans le vallon de la Malle et en conséquence l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le nouveau montant des travaux ;
- approuvant le contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage à Drome Aménagement Habitat pour la transformation de l'église en salle communale et la construction d'une nouvelle mairie ;
- approuvant la conclusion d'un bail emphytéotique de 50 ans concernant le bâtiment abritant l'actuelle mairie avec Drôme Aménagement Habitat aux fins d'y réaliser 5 logements ;
- approuvant la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation d'un diagnostic sanitaire de la Chapelle de Sénisse ;
- autorisant le maire à entamer des négociations avec les propriétaires des terrains situés sous la place Achard en vue de la réalisation d'un espace paysager ;

3 – Approbation des statuts du SIVU

Au cours de sa séance du 30 septembre dernier, le Conseil avait refusé la proposition de la commune de Charols de modifier les statuts du SIVU des Trois Vallées car cette modification ne prévoyait pas de suppléant pour le représentant de notre commune . Le SIVU nous propose maintenant une modification des statuts qui intègre un suppléant, il est donc proposé au Conseil d'approuver cette modification;

4 – Informations

Le Syndicat des eaux (SIEBRC) a pris une délibération qui impose aux gîtes autant de parts fixes d'abonnement au service de l'eau qu'il y a d'appartements en location . Nous sommes donc contraints de transmettre les informations nécessaires à la SAUR;

5 – Questions diverses